



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA Manche n° 1

ST JEAN DU GARD – COL ST PIERRE (FRA), 13-15/04/2018

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International ("le Code") et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA ("le Règlement Sportif") et
- le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)

Adresse : 32, avenue de New-York
75781 Paris Cedex 16, France.

- a) Téléphone : +33 1 44 30 24 00
- b) E-mail : adelarue@ffsa.org
- c) Site internet : www.ffsa.org

Organisateur de la Compétition : Association Sportive Automobile d'Alès

Adresse : Pôle Mécanique Alès-Cévennes
Traverse Lori Tosi, Vallon de Fontanes
30520 St Martin de Valgalgues, France.

- a) Téléphone : +33 46655 6566
Téléphone : +33686676904
- b) E-mail : asa.ales30@yahoo.fr
- c) Site internet : www.asa-ales.fr

L'adresse du Secrétariat de la Compétition à partir du 12/04/2018 :

Adresse : Espace Paulhan
Avenue de la Résistance,
30270 Saint-Jean-du-Gard.
a) Téléphone : +33 686 787 287
b) E-mail : asa.ales30@yahoo.fr

Comité d'Organisation :

Composition :
M. Frédéric Rossel (FRA) - Président
M. Samuel Teissier (FRA) - Président délégué
M. Franck Saumade (FRA) - Vice Président
M. Yannick Tribes (FRA) - Vice Président
Mme Nathalie Chantagrel (FRA) - Secrétaire
Mme Audrey Julian (FRA) – Secrétaire adjointe
Mme Nicolas Baroni (FRA) - Trésorier
Mme Christine Villalon (FRA) - Trésorière Adjointe

Et :

Mme Corinne Massy, M. Michel Aiguillon Ortiz, M. Nicolas Baldit, M. Vincent Beltoise, M. David Boulanger, M. René Brunet, M. Fabien Dardalhon, M. Jacky Dworaczek, M. Damien Grand, M. Jacques Maroncle, M. Michel Moline, M. Vincent Ravel, M. Michel Vezon, Mme Edwige Aparicio, Mme Harmonie Larguier, Mme Fabienne Arnoux et toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et l'Ecurie des Camisards.

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : Saint Jean du Gard – Col St Pierre**
Localité : Saint Jean du Gard.
Route Départementale 260 – Corniche des Cévennes

*Coordonnées GPS :
44° 06' 00" N 03° 52' 39" E*

- b) **Lieu du départ (et altitude) :**
Lieu : Route Départementale 260 – Bannières
(244 mètres)

Lieu de l'arrivée (et altitude) :

Lieu : Chemin du Resses – Col St Pierre
(585 mètres)

- c) **Longueur** : 5080 mètres
(Attention : l'arrivée a été avancée de 200 mètres comparativement aux précédentes éditions)
- d) **Dénivellation** : 341 mètres
- e) **Pente moyenne** : 6,6 %

Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **2**
Nombre de manches d'essais libres : **1**
- b) Nombre de manches de course officielle : **2**
- c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

Exigences en matière de Licence :

Pilotes : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C, D ou R.
La licence de Degré R n'est pas valable en Course de Côte pour les voitures des Groupes CN, D et E2 de la Catégorie II définis à l'Article 251.1.1 de l'Annexe J.
La licence de Degré C (minimum) est requise en Course de Côte pour les voitures des Groupes CN, D et E2 de la Catégorie II définis à l'Article 251.1.1 de l'Annexe J.

Concurrents : Internationale.

Engagements :

Ouverture des engagements :	26/02/2018
Clôture des engagements :	04/04/2018 (heure : 24h00)

Montant du droit :

- avec la publicité facultative de l'organisateur
€330
- sans la publicité facultative de l'organisateur
€660

Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur.

Nombre maximum de participants admis : 200
(Hors Coupe Caterham)

Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible auprès de l'organisateur ou sur le site internet de l'organisateur.

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, dûment daté et signé par le Pilote et le Concurrent, doit être envoyé à l'organisateur dans les délais.

Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 50% du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.

• 13/04/2018	
09h30-12h00	Vérifications administratives (Lieu : Espace Paulhan)
13h30-18h30	Vérifications techniques (Lieu : Espace Paulhan)
10h00-12h30 14h00-19h00	Briefing des Pilotes (Lieu : Espace Paulhan)
19h00	1ère réunion du collège des commissaires sportifs (Lieu : Mairie de Saint Jean du Gard)

• 14/04/2018	
08h00-11h00	Essais officiels – 1ère manche
12h00-15h00	Essais officiels – 2e manche
16h45-19h00	Essais libres (pour les Pilotes du Championnat FIA) *Manche de Course CFM (Championnat de France uniquement)

• 15/04/2018	
09h00-12h00	1ère manche de course
13h30-17h00	2e manche de course
30 mn (env.) après la dernière manche de course	Cérémonie de podium (Lieu : Place Carnot, Saint Jean du Gard)

Vérifications administratives :

Lieu : Espace Paulhan,
Avenue de la Résistance, 30270 Saint-Jean-du-Gard.

Vérifications techniques :

Lieu : Espace Paulhan,
Avenue de la Résistance, 30270 Saint-Jean-du-Gard.

Contrôles supplémentaires (pesage, etc.) :

Lieu : Espace Paulhan,
Avenue de la Résistance, 30270 Saint-Jean-du-Gard.

Parc Fermé :

Lieu : Zone d'Arrivée

Tableau d'affichage officiel :

Lieu :
- Pendant les manches d'essai et de course :
Place Carnot.
- Pendant le délai de réclamation :
Place Carnot et au Parc Fermé.

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 - Voitures de Production :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe N

Voitures de Production, Groupe R1 inclus.

Groupe A

Voitures de Tourisme, "World Rally Car", Super 1600 et voitures des Groupes R2 et R3 incluses.

Groupe S20

Voitures Super 2000 (Circuit et Rallye confondus), Groupes R4 et R5 inclus.

Groupe GT

Voitures de Grand Tourisme (GT3 et RGT confondus).

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater)

Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe CN

Voitures de Sport-Production biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe E2-SC (Sportscar)

Voitures de compétition biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe E2-SH (Silhouette)

Voitures ayant l'aspect d'une voiture routière de grande série à au moins 2 places et la forme de pare-brise de cette voiture. Cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm³.

3.3 Les voitures seront réparties dans les classes de cylindrée suivantes :

Catégorie 1

Groupe N	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³	Groupe S20	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³
Groupe A	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³	Groupe GT	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³

Catégorie 2

Groupe D/E2-SS	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³	Groupe E2-SC	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³
Groupe CN	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³	Groupe E2-SH	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ 3001 - 6500 cm ³

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins quatre jeux de numéros de Compétition. Deux jeux de numéros de Compétition devront être apposés de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.

Deux jeux de numéros de Compétition supplémentaires (15 cm de hauteur maximum) devront être placés sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière.

Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admises au départ.

Publicité :

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo du "Championnat" : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif.*
- Autres : *annoncé par l'organisateur dans un additif.*

Article 5 – Principaux officiels

A) Directeur de course :

M. Marc Habouzit (FRA)
Portable : +33 6 08 43 07 11
E-mail : habouzit.marc@orange.fr

B) Directeur(s) de course adjoint(s) :

Mme Christelle Habouzit (FRA)
M. Alain Szafarzyk (FRA) (*poste inter.*)
M. Nicolas Baldit (FRA) (*parc du haut*)
Mme Nathalie Chantagrel (FRA) (*Convoi Départ St Jean*)
M. Franck Mader (FRA) (*Convoi Ligne de départ*)

C) Collège des commissaires sportifs :

M. Filippo Lura (CHE) – Président
M. Gaby Kreiker (LBN) - FIA
M. Pierre Chardounaud (FRA)

D) Observateur FIA :

M. Marc Joseph (LUX)

Observateur technique FIA :

M. Gordon Forbes (GBR)
M. Jonathan Crook (GBR)

E) Observateur ASN :

M. Gérard Légiot (FRA)

F) Commissaire technique en chef :

M. Serge Pegolotti (FRA)

G) Commissaires techniques :

M. Yvon Journaux (FRA)
M. Alain Coste (FRA)
M. Jean Pierre Rolland (FRA)
Mme Catherine Berszakiewicz (FRA)
M. Christophe Natewajko (FRA)

H) Médecins :

M. Michel Romieu (FRA) – Médecin-chef
[A définir] (ADAMU) – *sera annoncé par l'organisateur dans un additif*

I) Chronométrateur en chef :

M. Jean Paul Durand (FRA)

- Société : PK SOFT

J) Délégué sécurité ASN :

M. Patrick Bouteiller (FRA)

Délégué sécurité organisateur :

M. Frédéric Rossel (FRA)

K) Secrétaire de la Compétition :

Mme Nathalie Chantagrel (FRA)

L) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :

Mme Emilie Tramont (FRA)

M) Responsable(s) des relations avec les Concurrents :

M. Norbert Biagioni (FRA)
E-mail : nbiagioni@free.fr
Téléphone : +33 6 09 58 08 42

M. Gérard Durand (FRA)
E-mail : asa0809@orange.fr
Téléphone : +33 6 22 82 97 81

M. Ivan Pristchepa (FRA)
E-mail : pristchepa@free.fr
Téléphone : +33 6 15 77 91 86

M. Armand Hay (FRA)
E-mail : armand.hay@free.fr
Téléphone : +33 6 86 70 83 79

N) Responsable(s) du parc d'assistance :

M. Marcelino Zeferino (FRA)
E-mail : asa.ales30@yahoo.fr
Téléphone : +33 6 75 16 40 84

Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers pour la manifestation :
- Dommages corporels à concurrence de €6100 000.
- Dommages matériels, à concurrence de €500 000.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : €700.

Montant du droit d'appel international (FIA) : €3000.

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis. Si la réclamation rend nécessaire le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition des Championnats de la FIA (dont fait partie le Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord (Article 14.1.1 du Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA).

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses :

8.1 Trophées et Prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de récompenses et de prix en espèces par l'organisateur comme suit :

a) Classement général

Classement général du Championnat (tous groupes du Championnat confondus)		
	Prix en espèces	Trophée
1er	€530	1 Coupe
2e	€270	1 Coupe
3e	-	1 Coupe

b) Groupe

Classement pour chacun des groupes du Championnat					
	Prix en espèces				Trophée
	Gr. N	Gr. A	Gr. S20	Gr. GT	
1er	€430	€430	€430	€430	1 Coupe
2e	€370	€370	€370	€370	1 Coupe
3e	€240	€240	€240	€240	1 Coupe
4e	€170	€170	€170	€170	-

	Prix en espèces				Trophée
	Gr. DE2SS	Gr. CN	Gr. E2SC	Gr. E2-SH	
1er	€430	€430	€430	€430	1 Coupe

2e	€370	€370	€370	€370	1 Coupe
3e	€240	€240	€240	€240	1 Coupe
4e	€170	€170	€170	€170	-

c) Classe

Classement pour chacune des classes		
	Prix en espèces	Trophée
1er	€65	1 Coupe

8.2 Prix spéciaux:

Non applicable

8.3

a) Prix en espèces

Les prix en espèces seront remis quel que soit le nombre de partants.

Trophées

Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le pilote arrivé premier recevra un trophée.

b) Tous les trophées et les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les trophées sont remis lors de la cérémonie de podium.
- Les prix en espèces doivent être retirés lors de la cérémonie de podium ou à l'emplacement suivant :
Lieu : Place Carnot, Saint Jean du Gard,
Heure : dès 17h00,
faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur.

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur

Non applicable

VISA DE L'ASN N° 102

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 102
DATE 06.02.2018

VISA DE LA FIA N° 1EHC.FRA.07.02.2018